Yukon
Finances

T.C.-7A

LOI DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE

REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE COMBUSTIBLE PERÇUE À L'ACHAT D'UN INSIGNE PRÉPAYÉ POUR UN VOYAGE SIMPLE

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Instructions
1. Utiliser un formulaire distinct pour chaque permis de combustible. Joindre une copie du PERMIS D'UTILISATEUR DE COMBUSTIBLE et les reçus de combustible acheté au Yukon.
2. La date limite pour le remboursement est le 31 décembre de l'année suivant celle de l'achat.
3. Les reçus de combustible doivent indiquer la date d'achat, le type de combustible, le nombre de litres et le nom du fournisseur de combustible. Les bordereaux de carte de crédit sans détails ne sont pas des preuves d'achat satisfaisantes.

Type de combustible (Le combustible utilisé à des fins de réfrigération n'est pas admissible.) ☐ DIESEL ☐ *ESSENCE*

DÉCLARATION DE TAXE PAYÉE

Date d'achat	Fournisseur	Facture nº (joindre copies)	Quantité achetée (en litres)
		Total des achats	

Permis pour un voyage simple nº

_____

Date d'entrée _____

Date de sortie _____

CALCUL DU REMBOURSEMENT DE TAXES

Le montant du remboursement des taxes perçues sur le combustible équivaut au moindre des montants calculés en A et B

A. Taxes perçues sur _____ litres
Carburant diesel x 7,2 cents/litre

Taxes perçues sur _____ litre = _____ $ A
Essence à moteur x 6,2 cents/litre

B. Coût de l'insigne d'utilisateur de combustible pour un voyage simple = _____ $ B

MOINDRE DE A OU B **Remboursement _____$**

Je, _____, _____ en tant qu'agent
(Nom – en lettres détachées) (Titre – en lettres détachées)

autorisé de _____
(Nom de l'entreprise – en lettres détachées)

CERTIFIE par les présentes que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à ma connaissance exacts et que je n'ai demandé ni reçu aucun remboursement des taxes perçues sur le combustible décrit ci-dessus, en tout ou en partie.

_____ _____
Signature Date

Faire parvenir à :
L'administrateur général, Ministère des Finances, Gouvernement du Yukon
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5345 Télécopieur : 867-456-6709

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur le combustible* et sont utilisés à des fins administratives. Toute question relative à la collecte ou à l'utilisation de ces renseignements doit être adressée au ministère des Finances du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, 867-667-5343.

Also available in English

YG(2348QF)F1 Rev. 06/2009

Vider champs Imprimer